



Education et Sécurité Routières



Suresnes, le 4 janvier 2019

UN DROIT REPUBLICAIN A DEUX VITESSES ?

Depuis le 17 novembre dernier, confronté au mouvement social des « gilets jaunes », le ministre de l'Intérieur a veillé à faire respecter le droit, tant quotidiennement sur les points de rassemblement que dans les centres villes lors des manifestations. Il a appelé systématiquement à la responsabilité de tous pour faire en sorte que les droits de chacun puissent s'exercer dans le respect de l'ordre républicain.

Dans ce même esprit, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, déclarait le 3 janvier au micro de France Inter que « Le respect du peuple, c'est le respect de l'État de droit. » avant d'ajouter que « la meilleure façon de défendre le peuple, c'est de défendre l'ordre, les règles, la loi, l'État de droit... ».

L'apprentissage de la règle, la transmission du nécessaire respect du droit de l'autre et la pédagogie du civisme font le quotidien des milliers de professionnels de l'éducation routière, membres de l'intersyndicale métier CNPA ESR - UNIDEC ASAV. A l'instar des professeurs de l'Éducation nationale dans leurs domaines d'expertises, les enseignants de l'éducation routière instruisent à la conduite autant qu'ils forment des citoyens responsables.

Dès lors, ils ne peuvent que s'interroger quand ils constatent que cette rigueur régalienne ne s'exprime malheureusement pas de la même manière pour tous.

Le 20 novembre 2018, le tribunal administratif de Lyon a confirmé, par jugement, la décision du préfet du Rhône prononçant la fermeture administrative de l'établissement Permis Libre, école de conduite en ligne et le lien de subordination juridique existant entre les enseignants et la plateforme. Cette fermeture devait intervenir le 26 décembre 2018. Or, cette fermeture n'est toujours pas effective au 3 janvier 2019, et cette entreprise continue d'inscrire de nouveaux élèves, bien que hors-la-loi.

L'intersyndicale métier CNPA - UNIDEC ASAV en appelle à Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur et ministre de tutelle des écoles de conduite pour que cesse ce mépris de la règle et de la justice. Nos deux organisations ont depuis plusieurs semaines appelées notre profession au calme et à la patience ; nous considérerions comme un signe fortement négatif le non-respect de cette décision de justice. Il en découlerait une montée difficilement maîtrisable de la colère des professionnels de l'Education à la sécurité routière.

Contacts presse :

Eglantine DOUCHY - CNPA : 01 40 99 55 06

Patrick MIROUSE -UNIDEC-ASAV : 06 89 77 38 45